# Réunion du 9 juillet 2020 au 10 juillet 2020

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	М1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Internationalisation de l'économie	166

Le Conseil Régional,

VU les articles 107 et 108 du TFUE,

VU le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le

fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU l'annexe 1 relative à la définition des PME du règlement (UE) n°651/2014 de la

Commission du 17 juin 2014 (JOUE du 26/06/2014 – L 187/1) déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des

articles 107 et 108 du traité,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs

relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi

n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides

octroyées par les personnes publiques,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du

compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril

2000,

VU l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017

portant approbation du schéma régional de développement économique,

d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,

**VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

**VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant

la feuille de route internationale et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la

Loire,

**VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 mars 2019 approuvant la feuille

de route internationale 2019 « BOOK 2019 »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 16 février 2018 approuvant le

règlement d'intervention du dispositif VIE Pays de la Loire,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 20 avril 2018 approuvant le

règlement d'intervention du dispositif « Emploi Export Pays de la Loire » et la

convention « type »,

**VU** la convention signée entre la Région des Pays de la Loire et la CCI de région

des Pays de la Loire en date du 17 mars 2020, relative au dispositif VIE Pays de

la Loire.

**VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires concernés,

**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional

relatives au budget de la Région,

**VU** l'avis du Conseil économique, Social et Environnemental Régional en date du 7

juillet 2020

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme,

innovation, enseignement supérieur et recherche

**ENTENDU** Paul JEANNETEAU, Stéphanie HOUEL, Brigitte NEDELEC, Delphine COAT-

PROU, Grégoire JAUNEAULT, Pascale DEBORD, Christophe DOUGE, Christophe CLERGEAU, Pascal NICOT, Claire HUGUES, Laurent CAILLAUD,

Laurent PRETROT, Franck LOUVRIER

Après en avoir délibéré,

1. Dispositif « Emploi Export Pays de la Loire »

#### **ATTRIBUE**

une subvention totale d'un montant de 106 127,20 € pour le financement de sept emplois export, dossiers présentés en annexe 1,

#### AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante

## **AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions correspondantes, selon le modèle approuvé lors de la session du Conseil Régional des 19 et 20 décembre 2018.

2. Dispositif VIE Pays de la Loire

## **APPROUVE**

le soutien aux trois candidatures pour la mise en place d'un jeune volontaire international en entreprise au titre du dispositif "VIE Pays de le Loire", (JSEC (44), V and B (53) et SAVEURS et NATURE (85)).

3. Information et sensibilisation des acteurs à l'international : « International Week 2020 »

### **ATTRIBUE**

une subvention de 25 000 € pour un montant subventionnable de 150 000 € (hors TVA récupérable) à la CCI Pays de la Loire pour le financement de la semaine Internationale Week 2020,

# AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante

### **APPROUVE**

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et la CCI Pays de la Loire présentée en annexe 2

# **AUTORISE**

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ** 

Contre : Groupe Écologiste et Citoyen

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Pascale DEBORD

Marguerite LUSSAUD absente lors du vote

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs